

verain-Pontife. Les décrets pontificaux ne prescrivent plus d'imposer de pénitence.

## VOYAGE AU CANADA

LETTRE DU R. P. FRÉDÉRIC

(Suite.)

Je croyais, dans mon enthousiasme trop facile, qu'une autre retraite, semblable à celle de Warwick, était impossible ; je comptais sans les merveilleuses opérations de la grâce divine. J'avais à me rendre, au retour de Sainte-Victoire, à la petite et pauvre paroisse de la Pointe-du-Lac, pour y visiter un autre groupe de Tertiaires isolés. A mon arrivée, leur humble et paisible pasteur m'invita modestement à prêcher le Jubilé que plusieurs de ses paroissiens allaient faire pour la troisième fois. J'annonçai moi-même, à l'improviste, le dimanche matin, l'ouverture de la mission. La paroisse entière était présente : cela dura toute la semaine. Tous ces bons laboureurs laissèrent là tous leurs rudes et pressants travaux ; les mères de famille les soins de leur ménage, et pour la seconde fois nous vîmes de nos yeux ravis le spectacle de toute une paroisse transformée en communauté religieuse. Le dernier exercice se terminait chaque soir vers neuf heures ; les plus éloignés de l'église ne rentraient guère chez eux avant minuit, parce que les distances sont grandes. Vers trois heures du matin, il fallait être de nouveau sur pied : les hommes faisaient le *train* (soignaient le bétail déjà dans les étables) pour arriver à temps à l'exercice du matin : les mères de famille confiaient leurs petits enfants à quelque âme charitable, qui veillait sur ces petits anges de la terre, et leurs anges gardiens les préservaient invisiblement de tout accident fâcheux : la prudence humaine taxerait une telle conduite d'imprudence inqualifiable, de souveraine folie.

Ces hommes de foi savaient, eux, que la prudence humaine est folie aux yeux de Dieu, et que celui qui cherche avant tout le royaume de Dieu et sa justice, recevra tout le reste par surcroît. A la suite d'une parole (certainement imprudente) du missionnaire qui aurait dit, paraît-il : Mes frères, durant la mission, il faut laisser là